



# Non à la répression antisyndicale ! Justice et respect pour nos militants

**La Fédération CGT des Services Publics a décidé de faire  
du mardi 4 mai 2010 une grande journée d'action et de mobilisation  
pour le respect et le développement des libertés et droits syndicaux.**

Dans ce cadre, deux manifestations à caractère national sont organisées dans deux communes où nos militants CGT sont particulièrement visés.

Depuis 2005, Thierry Barle et Raphaël Cacitti, militants de la CGT, font l'objet de multiples procédures de sanction intentées par le maire de la commune d'Amnéville (Moselle), Jean Kiffer.

Ce dernier s'illustre par son opposition virulente à la CGT et son mépris pour le droit syndical : mise au placard et sanctions multiples infligées à nos deux camarades ; refus de reconnaître la liste CGT aux élections professionnelles ; déclarations publiques qualifiant la CGT de « peste rouge » et de « bureaucratie mafieuse ». Loin de se cantonner à la mairie, cette chasse au syndicalisme s'étend d'ailleurs à la cure thermale d'Amnéville, gérée par la mairie.

La situation de Thierry et Raphaël s'est aggravée en octobre 2009. Nos deux camarades ont alors été radiés des effectifs du personnel communal et se trouvent depuis au chômage. Après trois procédures avortées de révocation, Jean Kiffer a ainsi choisi de bafouer plusieurs décisions de la justice et des organismes paritaires, qui doivent conduire à la réintégration de ces deux fonctionnaires, dans le respect des décisions de justice et du Statut de la Fonction publique territoriale.

Alors même que nos deux camarades devraient être pleinement rétablis dans leurs fonctions, ils se trouvent plongés dans la précarité, subissent près de 20% de perte de revenus, et doivent faire face à toutes les difficultés financières et personnelles que l'on peut imaginer.

Pour la CGT, cet état de fait ne peut perdurer. Au-delà de deux drames humains, c'est bien la liberté syndicale, garantie par la Constitution, qui est en jeu. Le lien entre l'activité syndicale de nos deux camarades et les sanctions qu'ils subissent est en effet évident, comme le démontrent notamment les manœuvres menées en 2008 qui ont

empêché la CGT de présenter une liste aux élections professionnelles.

Ainsi qu'elle l'a fait en février 2009, décembre 2009 et février 2010, notre organisation est déterminée à continuer de mobiliser ses militants pour obtenir la réintégration immédiate de nos deux camarades.

**Les tutelles ministérielles concernées ont été interpellées sur cette situation inacceptable qui ne peut perdurer. Celles-ci et leur représentant préfectoral dans le département doivent agir pour faire appliquer la loi et les décisions de justice à la mairie d'Amnéville !**

**Le mardi 4 mai 2010 à Amnéville,  
à partir de 14h**

**dans le cadre d'une journée nationale d'action pour  
la défense et le développement des libertés et droits  
syndicaux, une manifestation portera haut et fort  
cette exigence, à l'appel de la Confédération CGT, de  
l'Union départementale CGT de la Moselle et de la  
Fédération CGT des Services publics.**

**Départ de la manifestation place du Marché**

Cette journée permettra plus largement de revendiquer le respect de la liberté syndicale sur l'ensemble du territoire. La répression antisyndicale vécue par les camarades d'Amnéville est en effet loin d'être un cas isolé, à l'image de celle subie notamment par deux agents territoriaux de la mairie de Saint-Martin de Valgalgues (Gard), qui fera également l'objet d'une mobilisation le 4 mai.

En portant atteinte au droit syndical, ce sont les droits et libertés de l'ensemble des salarié-e-s qui sont bafoués.

**La CGT est et demeurera déterminée à œuvrer pour  
le respect des libertés syndicales et le droit à l'activité  
et l'expression CGT, dans chaque profession et dans  
chaque territoire !**